

## Aider un proche : quels liens avec l'activité professionnelle ?

En 2008, 7,4 millions de personnes (14 % des 16 ans ou plus) prennent en charge un proche malade, âgé ou handicapé, pour des soins, actes ou tâches de la vie quotidienne.

Les femmes représentent près de 60 % des aidants. Elles sont moins souvent en emploi que les hommes aidants et consacrent plus d'heures à aider.

Parmi le tiers d'aidants âgés de 21 à 60 ans qui ne travaille pas, 8 % sont inactifs en raison de leur activité d'aidant. Plus de la moitié des aidants qui travaillent estiment manquer de temps, mais seuls 14 % des aidants ont aménagé leur vie professionnelle, essentiellement en réduisant ou réorganisant leurs horaires de travail. Ces aidants qui aménagent leur vie professionnelle sont plus souvent des femmes et sont plus diplômés que les autres aidants. La moitié d'entre eux aident un enfant. Les aidantes diplômées sont aussi plus fréquemment celles qui déclarent que l'aide a eu des implications, de tout type, sur leur parcours professionnel. Ces conséquences apparaissent davantage lorsque l'aide intervient tôt dans la vie active.

D'après l'enquête *Handicap santé ménages* – HSM – et son volet « aidants informels » – HSA (encadré 1), en 2008, 7,4 millions de personnes de 16 ans ou plus aident à domicile de façon régulière un ou plusieurs de leurs proches pour raison de santé ou de handicap dans les actes essentiels de la vie quotidienne (toilette, habillage...), les tâches quotidiennes (courses, ménage...) ou les soins (visite chez le médecin, prise de médicaments...) (1). Cette aide de l'entourage est la seule reçue pour ces besoins par plus de la moitié des adultes de 20 à 59 ans qui sont aidés à domicile [2] et par plus du tiers de ceux âgés de 60 ans ou plus [3].

Aider régulièrement un proche âgé, malade ou handicapé peut avoir des conséquences sur la vie professionnelle. Les effets sont cependant difficiles à mesurer, car les personnes peuvent adapter l'intensité de l'aide à leur situation professionnelle. Si les études empiriques conduites sur des données américaines et européennes divergent sur l'amplitude des effets de l'aide sur le taux d'emploi des aidants et leur temps de travail, elles s'accordent globalement sur un lien négatif entre aide et volume d'heures travaillées dès lors que le temps consacré à aider dépasse un certain nombre d'heures [4] [5] [6].

Plusieurs mesures publiques ont été prises afin de faciliter la prise en charge informelle et limiter les éventuels effets négatifs sur la vie professionnelle et la retraite des aidants. Il en est ainsi de possibilités d'aménagement du temps de

travail, d'un congé de proche aidant (2), ou encore de la validation de trimestres d'assurance pour la retraite. Cependant, aucune étude ne retrace le parcours professionnel des proches aidants, ce qui permettrait d'apprécier les conséquences professionnelles de l'aide afin de calibrer plus justement les mesures de soutien. Les personnes qui consacrent du temps à s'occuper d'un proche âgé, malade ou handicapé sont elles-mêmes mal identifiées. Les enjeux politiques et sociaux sont pourtant multiples et se renouvellent sous l'effet du vieillissement de la population et de la progression de l'activité professionnelle des femmes, historiquement plus souvent aidantes.

L'enquête *Handicap Santé* volet *Aidants informels* – HSA – et l'enquête *Santé et itinéraire professionnel* – SIP – (encadré 1) permettent de répondre à plusieurs questions. Qui sont les proches aidants ? Dans quelle mesure le fait d'aider affecte-t-il leur situation professionnelle et le déroulement de leur carrière ? Cela dépend-il du lien de proximité avec la personne aidée ? Les aidants sont-ils davantage représentés dans certaines catégories sociales et professions, dans certains secteurs d'activité et statuts ?

(1) Si l'aide est étendue au soutien administratif, moral ou matériel, la population des aidants s'élève à 8,3 millions de personnes [1].

(2) Celui-ci permet à un salarié de suspendre son activité professionnelle durant au plus un an ou de travailler à temps partiel.

## Les aidants sont plus souvent des femmes et occupent moins souvent un emploi à temps complet

D'après l'enquête HSA, en 2008, 57 % des non-professionnels aidant un membre de leur entourage dans les soins, actes ou tâches de la vie quotidienne (3) sont des femmes. Près des deux tiers des aidants sont âgés de 21 à 60 ans (tableau 1).

Les aidants travaillent moins souvent que le reste de la population et sont plus souvent à temps partiel. Alors que, parmi les personnes de 20 à 59 ans, trois quarts sont en emploi, dont une sur six à temps partiel (4), seuls deux tiers des aidants travaillent, dont un quart à temps partiel (graphique 1). Parmi les aidants inactifs, 8 % déclarent l'être en raison de leur activité d'aide.

Ces résultats se retrouvent si l'on se restreint aux femmes. Ainsi, les aidantes sont moins nombreuses à travailler : six aidantes sur dix contre sept femmes sur dix. Parmi les aidantes qui ne travaillent pas, une sur dix le motive par son activité d'aide. Les aidantes sont aussi davantage à temps partiel : une aidante en emploi sur trois contre moins de trois femmes sur dix.

Les aidants qui travaillent offrent en moyenne un nombre d'heures d'aide moins élevé. Ainsi, 12 % d'entre eux aident plus de 20 heures par semaine, contre 18 % des aidants qui ne travaillent pas (graphique 2).

En moyenne, les femmes qui aident un proche y accordent plus de temps que les hommes. Elles représentent plus de sept aidants sur dix consacrant plus de 20 heures par semaine à aider et près des deux tiers de ceux y consacrant plus de 6 heures. Pour un même nombre d'heures d'aide, les femmes sont aussi significativement moins souvent en emploi que les hommes.

## Une minorité d'aidants aménagent leur vie professionnelle

Parmi les deux tiers d'aidants âgés de 21 à 60 ans qui travaillent, 42 % déclarent que leurs responsabilités et contraintes professionnelles les gênent dans l'aide qu'ils apportent et 47 % déclarent manquer de temps. Pourtant, seuls 14 % des aidants ont aménagé leur vie professionnelle pour aider (tableau 2) (5).

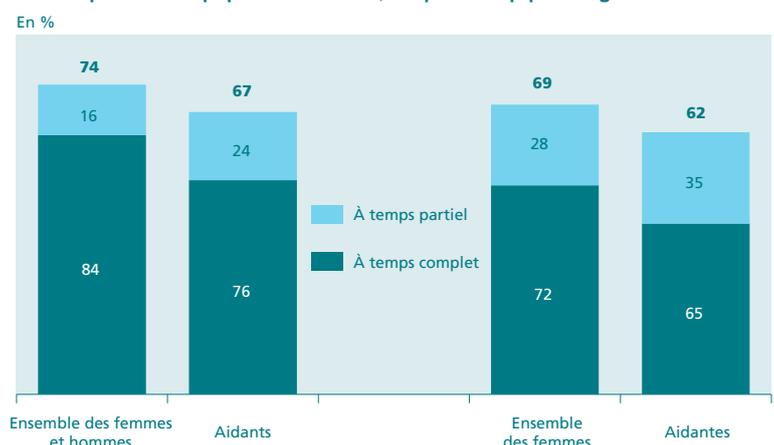
Parmi les aidants qui ont aménagé leur vie professionnelle, une faible proportion a accru son nombre d'heures de travail, la plupart ayant libéré ou réorganisé son temps de travail. Ainsi, plus d'un tiers des aidants a réduit son nombre d'heures travaillées, un autre tiers a changé ses horaires, un sur dix travaille à domicile ou a rapproché son lieu de travail du domicile de l'aidé. Pour certains aidants, aider a aussi pu conduire à des ruptures dans le parcours professionnel. Le changement d'employeur, qui peut être lié à un rapprochement

**Tableau 1**  
Répartition des aidants selon leur âge, en 2008

	16-20 ans	21-30 ans	31-40 ans	41-50 ans	51-60 ans	Plus de 60 ans	Ensemble
Répartition par âge	4,2	7,8	13,9	19,0	24,1	31,0	100,0
Proportion de femmes	66,8	57,7	64,9	60,7	58,6	48,8	57,1

Lecture : 31 % des proches aidants ont plus de 60 ans, 49 % de ces derniers sont des femmes.  
Champ : aidants participant aux soins, actes ou tâches de la vie quotidienne.  
Source : Drees, enquête Handicap Santé – volet aidants informels 2008 ; calculs Dares.

**Graphique 1**  
Taux d'emploi et de temps partiel des aidants, comparés à la population générale



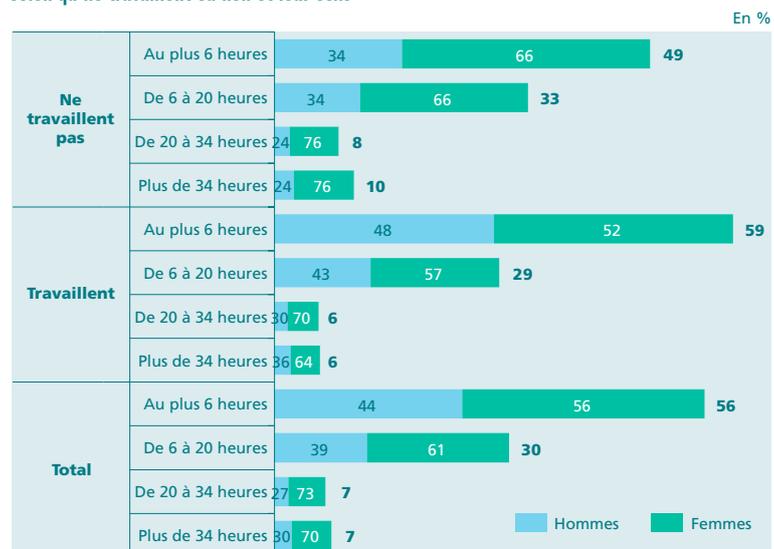
Note : l'emploi des aidants exclut les interruptions longues, telles que les congés parentaux ou les congés pour longue maladie. Les taux de temps partiel de la population générale sont calculés sur la tranche d'âge 20-59 ans.

Lecture : 67 % des aidants travaillent dont 24 % à temps partiel. Ces proportions sont respectivement de 74 % et 16 % dans la population générale.

Champ : personnes vivant en ménage ordinaire en France, dont aidants participant aux soins, actes ou tâches de la vie quotidienne âgés de 21 à 60 ans.

Sources : Drees, enquête Handicap Santé – volet aidants informels 2008 – et Insee, recensement de la population de 2008 ; calculs Dares.

**Graphique 2**  
Répartition des aidants en fonction du nombre d'heures d'aide hebdomadaires selon qu'ils travaillent ou non et leur sexe



Lecture : 49 % des aidants qui ne travaillent pas consacrent au plus 6 heures à aider par semaine. Parmi eux, 34 % sont des hommes.

Champ : aidants principaux participant aux soins, actes ou tâches de la vie quotidienne, âgés de 21 à 60 ans, pour lesquels le volume d'heures d'aide est connu (82 % d'entre eux).

Source : Drees, enquête Handicap Santé – volet aidants informels 2008 ; calculs Dares.

(3) Selon l'enquête Handicap santé ménages (HSM), cette proportion est identique si l'on prend le point de vue de l'aidé et/ou que l'on étend l'aide au soutien moral et aux aides matérielles. Elle est cohérente avec celle issue du Baromètre d'opinion de la Drees selon laquelle, en 2013, les femmes représentent 57 % des personnes qui déclarent apporter « une aide régulière et bénévole à un proche malade ou dépendant ».

(4) D'après Insee, recensement de la population 2008 (France entière).

(5) Moins d'un de ces aidants sur dix n'était pas en activité lors de la prise en charge du proche, mais avait déjà travaillé.

du domicile de l'aidé ou à une incompatibilité entre le poste occupé et l'aide (6), est relativement fréquent chez les jeunes aidants (18 % des aidants de 21-40 ans ayant aménagé leur vie professionnelle). La cessation d'activité est, elle, privilégiée chez les aidants plus âgés (21 % des 41-60 ans dont 5 % *via* un départ à la retraite).

Aménager sa vie professionnelle est d'autant plus fréquent que le volume d'aide est important (graphique 3). Trois aidants sur dix ont réalisé de tels aménagements parmi ceux consacrant plus de 20 heures par semaine à aider un proche contre un sur huit parmi ceux y consacrant moins de temps. En particulier, ces derniers sont moins de 5 % à avoir diminué leur durée de travail ou cessé leur activité professionnelle, alors que ceux dont le volume d'aide est d'au moins 20 heures sont respectivement 15 % et 9 %.

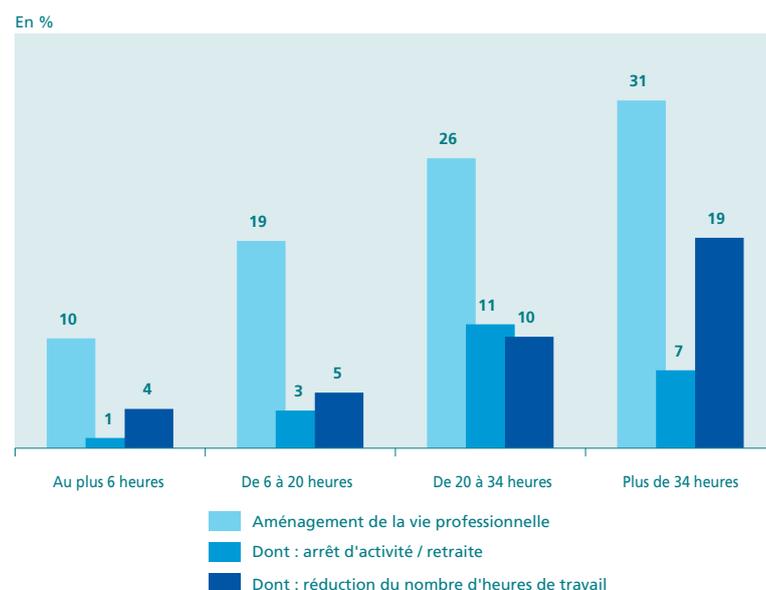
Aider peut aussi freiner l'évolution professionnelle. Moins d'un aidant sur dix déclare avoir refusé une promotion, un emploi, une mobilité géographique, une formation ou une augmentation du temps de travail (tableau 2). Cependant, ces situations ne rendent compte que des propositions d'évolution rejetées et non des initiatives abandonnées, non prises ou encore des situations professionnelles contraintes. Pourtant, celles-ci pourraient concerner une proportion non négligeable d'aidants. Comme la moitié de ceux qui travaillent estime manquer de temps et qu'une large majorité n'aménage pas sa vie professionnelle, le temps dédié à aider est souvent puisé sur le temps familial et de loisir. La charge mentale et la fatigue occasionnées peuvent également nuire au bien-être et à la santé de l'aidant [8]. Dans ces situations, si un certain équilibre entre l'activité professionnelle et l'activité d'aide a pu être trouvé, la perspective d'un changement professionnel peut alors être perçue comme un risque que l'aidant n'envisagera pas de prendre.

## Les aidantes diplômées aménagent plus fréquemment leur vie professionnelle que les hommes

Dans leur ensemble, les aidants sont moins diplômés que le reste de la population, ceci étant également vrai pour les aidants qui travaillent (graphique 4). En 2008, 47 % des adultes de moins de 60 ans sont titulaires du baccalauréat, mais seulement 36 % des aidants âgés de 21 à 60 ans et 42 % de ceux qui travaillent. Les aidants qui aménagent leur vie professionnelle sont, en revanche, plus diplômés : la moitié a le baccalauréat et plus du tiers est titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Graphique 3

Aidants aménageant leur vie professionnelle selon le nombre d'heures consacrées à l'aide



Lecture : 19 % des aidants consacrant plus de 34 heures par semaine à l'aide ont réduit leur nombre d'heures de travail.

Champ : aidants principaux participant aux soins, actes ou tâches de la vie quotidienne, âgés de 21 à 60 ans, pour lesquels le volume d'heures d'aide est connu (82 % d'entre eux).

Source : Drees, enquête Handicap Santé – volet aidants informels 2008 ; calculs Dares.

Tableau 2

Aidants déclarant des aménagements et renoncements professionnels

En %

	Aidants (femmes et hommes)			Aidantes âgées de 21 à 60 ans
	Âgés de 21 à 60 ans	Dont :		
		21 à 40 ans	41 à 60 ans	
<b>Aménagements dans la vie professionnelle .....</b>	<b>14,1</b>	<b>13,2</b>	<b>14,6</b>	<b>16,6</b>
Dont* :				
Réduction du nombre d'heures de travail .....	35,1	35,4	34,9	40,7
Augmentation du nombre d'heures de travail .....	7,9	3,6	10,6	8,6
Changement des horaires sans modification du nombre d'heures de travail .....	30,4	36,6	26,7	27,2
Travail à domicile ou rapprochement du lieu de travail sans changement d'employeur .....	10,1	9,1	10,6	10,1
Changement de la nature du travail sans changement d'employeur .....	7,5	5,6	8,7	6,0
Changement d'employeur .....	15,1	18,1	13,3	15,0
Arrêt maladie .....	8,7	7,0	9,7	9,2
Arrêt d'activité / retraite .....	18,1	12,8	21,3	22,4
Renoncements (refus d'une promotion, d'un autre emploi, d'une mobilité géographique, d'heures supplémentaires ou d'un temps plein, ou d'une formation) .....	7,4	8,5	6,9	8,7

\* La somme des lignes excède 100 %, car les aidants peuvent avoir procédé à plusieurs types d'aménagements.

Lecture : 14 % des aidants âgés de 21 à 60 ans déclarent avoir réalisé des aménagements dans leur vie professionnelle pour aider. Parmi eux, 35 % ont réduit leur nombre d'heures de travail.

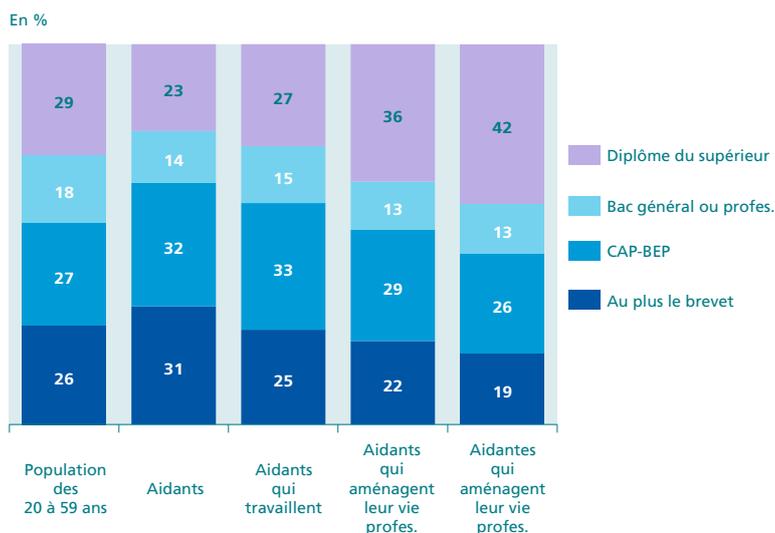
Champ : aidants participant aux soins, actes ou tâches de la vie quotidienne, âgés de 21 à 60 ans et ayant déjà travaillé.

Source : Drees, enquête Handicap Santé – volet aidants informels 2008 ; calculs Dares.

(6) Certains aidants peuvent être conduits à changer d'emploi en raison de discriminations à leur encontre [7].

Le lien entre le diplôme, l'occupation d'un emploi (7) et le fait d'aménager sa vie professionnelle est davantage marqué pour les aidantes. Si les femmes sont un peu plus diplômées que les hommes (52 % d'entre elles ont le baccalauréat), les aidantes le sont nettement plus que leurs homologues masculins (41 % contre 30 %), plus encore lorsqu'elles travaillent (46 % contre 36 %). Les femmes qui aménagent leur vie professionnelle – sept de ces aidants sur dix – sont plus nombreuses que les autres à avoir le baccalauréat (55 % (8) et sont plus souvent diplômées du supérieur (42 % contre 26 %). Parmi les aidantes diplômées du supérieur, 27 % aménagent leur vie professionnelle contre 13 % des titulaires d'au plus le baccalauréat (9). Les femmes diplômées du supérieur représentent 15 % des aidants, mais 30 % de ceux qui aménagent leur vie professionnelle. Cette surreprésentation des femmes diplômées parmi les aidants qui modifient leurs conditions de travail peut trouver plusieurs explications non exclusives les unes des autres. Ces femmes diplômées peuvent avoir un accès plus aisé à certains aménagements du temps de travail, comme celle de choisir son lieu de travail ou les créneaux horaires d'un temps partiel et/ou être davantage disposées à baisser leurs revenus en raison de salaires relativement plus élevés. Les femmes moins diplômées dont les contraintes de temps seraient moins fortes, de façon subie ou choisie, peuvent également être davantage en capacité d'aider sans avoir besoin d'aménager leur vie professionnelle.

**Graphique 4**  
Répartition des aidants selon leur diplôme



Lecture : 31 % des aidants (femmes et hommes) sont au plus diplômés du brevet.  
 Champ : personnes vivant en ménage ordinaire en France, dont aidants participant aux soins, actes ou tâches de la vie quotidienne, âgés de 21 à 60 ans, pour lesquels le diplôme est connu (97 % d'entre eux).  
 Sources : Drees, enquête Handicap Santé – volet aidants informels 2008 – et Insee, recensement de la population de 2008.

**Tableau 3**  
L'aide selon le lien de proximité avec l'aidé

En %

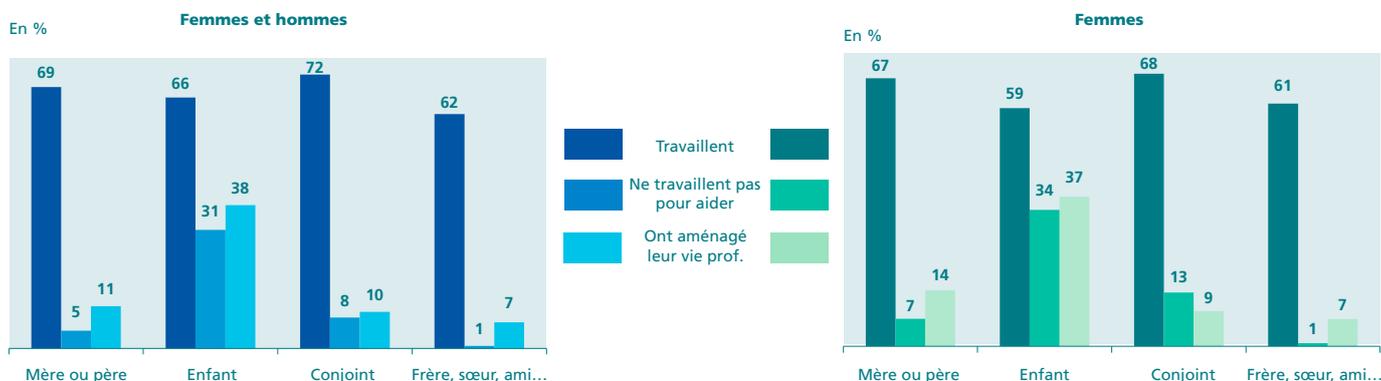
	Personne aidée				Ensemble
	Parent (mère ou père)	Enfant	Conjoint	Autre (frère, sœur, ami...)	
Répartition des aidants.....	38,4	19,4	23,3	18,8	<b>100,0</b>
Proportion de femmes.....	63,5	75,5	42,5	62,6	<b>60,8</b>
Proportion d'aidants accordant plus de 20 heures d'aide par semaine à l'aide* ..	11,1	25,5	12,2	11,8	<b>14,1</b>

\* Le volume d'heures d'aide n'est pas renseigné pour 18 % des aidants.  
 Lecture : 38 % des aidants s'occupent d'un parent, 63 % d'entre eux sont des femmes.  
 Champ : aidants principaux participant aux soins, actes ou tâches de la vie quotidienne, âgés de 21 à 60 ans.  
 Source : Drees, enquête Handicap Santé – volet aidants informels 2008 ; calculs Dares.

### Travailler tout en aidant dépend du contexte familial

Parmi les aidants âgés de 21 à 60 ans (10), quatre sur dix s'occupent d'un parent, mère ou père (tableau 3). Les autres aidants se répartissent presque à parts égales entre l'aide apportée à un enfant (d'au moins 5 ans), à leur conjoint ou à un autre

**Graphique 5**  
Aidants travaillant et aménageant leur vie professionnelle selon la personne aidée



Lecture : 66 % des aidants s'occupant d'un enfant travaillent, 31 % ne travaillent pas en raison de leur activité d'aidant et 38 % ont aménagé leur vie professionnelle.  
 Champ : aidants principaux participant aux soins, actes ou tâches de la vie quotidienne, âgés de 21 à 60 ans.  
 Source : Drees, enquête Handicap Santé – volet aidants informels 2008 ; calculs Dares.

(7) La notion d'emploi exclut ici les interruptions temporaires telles que le congé parental à temps complet où les personnes suspendent leur activité, mais conservent leur emploi.

(8) La proportion est sensiblement la même si on retire les aidantes arrêtant leur activité professionnelle.

(9) Respectivement 13 % et 10 % pour les hommes, mais sans que la différence soit significative.

(10) Les paragraphes qui suivent portent sur les aidants principaux des personnes aidées (voir encadré 1).

proche (frère, sœur, ami...) (11). Trois quarts des aidants d'un enfant sont des femmes. En revanche, les hommes sont majoritaires lorsque l'aide est prodiguée au conjoint.

Les personnes qui aident un parent ou un conjoint sont plus souvent en emploi que celles qui aident un enfant ou un autre proche (graphique 5). En particulier, moins de six femmes sur dix qui aident leur enfant travaillent, alors que c'est le cas de plus des deux tiers de celles qui aident un de leurs parents ou leur conjoint. Les aidants qui s'occupent d'un enfant aménagent aussi leur vie professionnelle plus fréquemment que les autres aidants (38 % contre 10 %). Ainsi, la moitié des aidants qui aménagent leur vie professionnelle s'occupent d'un enfant. Ils réduisent alors plus couramment leur temps de travail ou interrompent leur activité. Parmi les aidants d'un enfant qui n'exercent pas d'activité professionnelle, trois sur dix le motivent par leur activité d'aide, contre 4 % des autres aidants.

Les aidants qui s'occupent d'un enfant y consacrent un volume d'heures élevé plus souvent que les autres : aider représente plus de 20 heures par semaine pour 26 % d'entre eux, contre 12 % pour les aidants d'un autre proche, que ce soit un parent, un conjoint ou un autre membre de l'entourage (tableau 3).

Lorsque l'aide représente un nombre d'heures élevé, elle s'accompagne plus fréquemment d'un arrêt d'activité si elle est apportée à un enfant ou au conjoint. À l'inverse, l'inactivité préexiste plus souvent à l'aide si celle-ci est apportée à un proche n'appartenant pas à la famille ressermée. Parmi les aidants consacrant plus de 20 heures d'aide par semaine et ne travaillant pas, 45 % de ceux s'occupant d'un enfant ont ainsi arrêté de travailler pour aider, contre 31 % des aidants de leur conjoint, 9 % des aidants d'un parent et 1 % des aidants d'un autre proche. Aider son enfant ou son conjoint, même si c'est au détriment de son activité professionnelle, est une décision qui s'impose probablement davantage que d'aider un parent, un frère ou une sœur, lesquels pourraient être pris en charge par d'autres membres de la famille, et ce d'autant plus que leur résidence est éloignée (encadré 2).

## Aider a plus souvent des implications sur le parcours professionnel des femmes diplômées

Le sens de la relation entre la situation professionnelle de l'aidant et son activité d'aide est ambigu. Si un horizon professionnel limité, incertain, ou un attachement à l'entraide familiale peuvent amener à dégager du temps pour aider un proche, dans l'autre sens, l'aide peut conduire à limiter

l'investissement dans la vie professionnelle, renoncer à certaines évolutions, voire rendre difficile l'accès ou le maintien dans un emploi stable. L'activité d'aide peut ainsi avoir des incidences sur le parcours professionnel de l'aidant au-delà de la période où il prend en charge un proche. Alors que l'enquête HSA décrit la nature et l'intensité de l'aide apportée, mais ne s'intéresse qu'aux aidants et au moment où ils aident, l'enquête SIP permet de suivre la carrière des aidants qui considèrent que la prise en charge d'un proche a eu des implications sur leur parcours professionnel (encadré 1).

D'après l'enquête SIP, en 2010, 7 % des personnes nées entre 1932 et 1986 ont leur parcours marqué par le fait d'aider ou d'avoir aidé un proche, soit près de la moitié des aidants du même âge recensés à partir de l'enquête HSA (12). Durant la période où elles prennent en charge un proche, la situation d'activité de ces personnes est similaire dans les deux enquêtes. Alors que, d'après l'enquête HSA de 2008, 46 % des aidants âgés de 20 ans ou plus travaillent, d'après l'enquête SIP, la première année de prise en charge, 43 % des aidants marqués professionnellement par l'aide travaillent – seuls 5 % de ces aidants s'étant arrêtés de travailler ou ayant perdu leur emploi au cours de cette année – et ils sont encore 42 % à occuper un emploi la cinquième année d'aide (13). Comparés aux autres aidants, ceux qui déclarent que l'aide apportée à un proche a eu des implications sur leur parcours n'ont donc pas connu plus souvent des arrêts d'activité durant la prise en charge, lesquels restent peu nombreux. Les situations où l'aide a des conséquences sur les parcours peuvent ainsi tout aussi bien résulter d'ajustements réalisés dans les conditions d'exercice de l'activité professionnelle, telles qu'une réduction du temps de travail ou un changement d'emploi, ou de renoncements à des évolutions professionnelles.

Les ajustements réalisés dans la vie professionnelle, mais aussi personnelle, semblent bien permettre l'articulation du temps professionnel et du temps d'aide. En effet, pour neuf aidants sur dix, les difficultés à concilier vie professionnelle et familiale ne sont ni plus ni moins importantes les cinq premières années de prise en charge. Pour près d'un aidant sur dix, elles sont même moins importantes entre la période précédant l'aide et la première année d'aide. Il n'est cependant pas à exclure que les difficultés rencontrées par les aidants soient sous-estimées (14) [9] ou qu'une forme d'aide préexiste à la période de prise en charge déclarée.

Les femmes représentent deux tiers de ces proches aidants déclarant qu'aider a eu des implications sur le parcours professionnel, sans différence notable selon l'âge au début de la prise en charge. Par rapport à la proportion de femmes aidantes recensées dans l'enquête HSA, cette proportion plus élevée peut aussi bien être due à des diffé-

(11) Selon leur âge, les aidants interviennent auprès de proches aux profils différents. Entre 21 et 60 ans, l'aide se dirige fréquemment vers le conjoint (un aidant sur quatre) ou les enfants (un sur cinq), même si les parents restent les principaux destinataires de l'aide. Entre 21 et 40 ans, plus d'un aidant sur trois s'occupe d'un de ses parents, entre 41 et 60 ans, deux sur cinq. Au-delà de 60 ans, l'aide se recentre sur le conjoint, ce qui concerne un aidant sur deux.

(12) En 2008, selon l'enquête HSA, les aidants représentent 16 % de la population des 24-78 ans.

(13) Ou l'année précédant la fin de la prise en charge lorsque l'aide est apportée sur une durée plus courte.

(14) La question posée lors de l'enquête est « L'enquêté a (avait) du mal à concilier son travail avec ses obligations familiales » ; les réponses possibles étant « toujours », « souvent », « parfois », « jamais ».

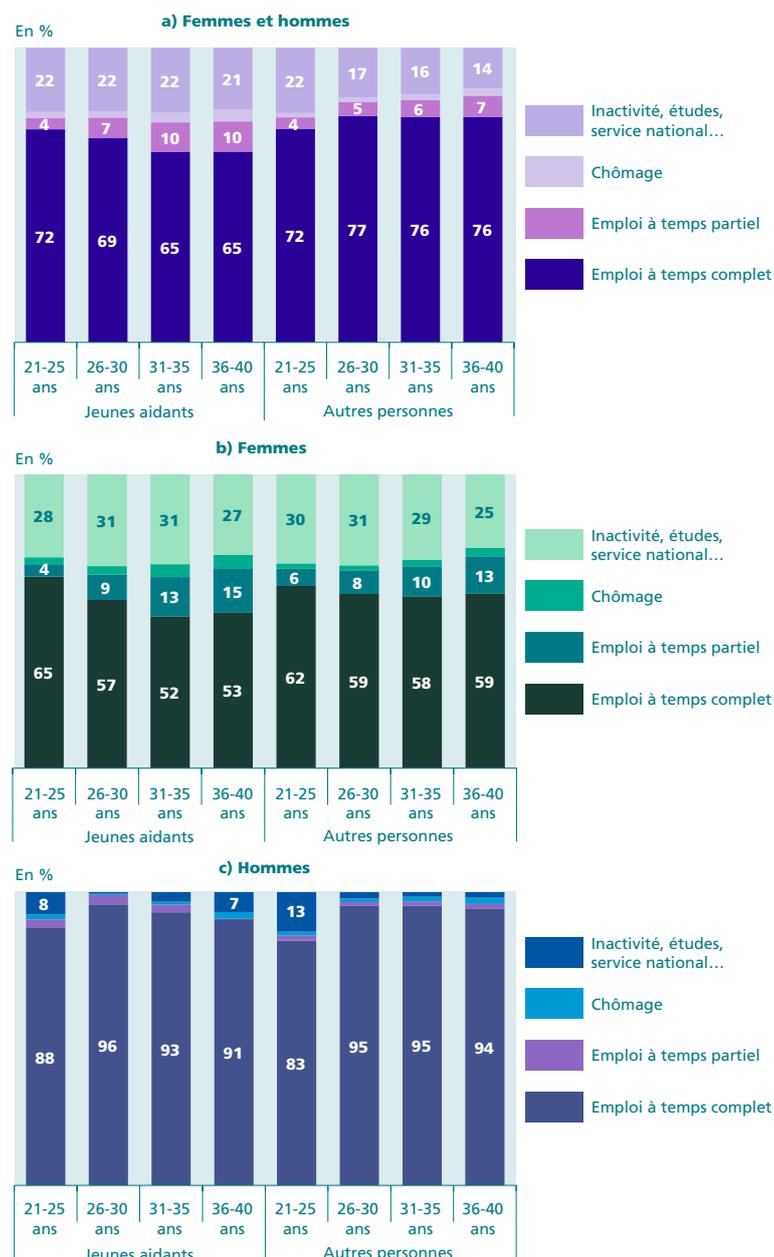
rences de définition entre les deux enquêtes, qu'à une évolution à la baisse de l'aide prodiguée par les femmes au fil des générations ou à une incidence plus importante de l'aide sur leur parcours professionnel. Si les données ne permettent pas d'apprécier dans quelle mesure les deux premiers phénomènes jouent, il apparaît que les femmes diplômées, qui sont aussi celles qui réorganisent le plus souvent leur vie professionnelle lorsqu'elles aident (voir *supra*), sont davantage représentées parmi ces aidants. Ainsi, d'après l'enquête SIP, le niveau de diplôme de ces aidantes est proche de celui des autres femmes, aidantes et non aidantes, alors que selon l'enquête HSA, les aidantes sont en moyenne moins diplômées. Parmi les femmes de 20 ans ou plus, 32 % des aidantes au parcours marqué par l'aide ont le baccalauréat, contre 34 % des autres femmes, et elles sont relativement aussi nombreuses (18 %) à être diplômées du supérieur. Si les femmes peu diplômées travaillent moins souvent et réorganisent moins leur travail pour aider, les aménagements qu'elles réalisent dans leur vie professionnelle pourraient aussi avoir moins de conséquences sur leur parcours ou ces dernières être moins identifiées par les femmes concernées.

### Aider jeune augmente le risque d'implications sur le parcours professionnel

Alors même qu'aider est plus fréquent avec l'avancée en âge (tableau 1), la proportion de personnes affectées par le fait d'avoir aidé est relativement constante selon l'âge de la prise en charge. Cela suggère que les concessions réalisées dans la vie professionnelle, qu'il s'agisse de réorganisations des conditions de travail, de renoncements à des évolutions ou d'interruptions d'activité (tableau 2), ont d'autant plus d'implications sur le parcours professionnel qu'elles interviennent tôt dans la vie active, au moment où les promotions et les mobilités professionnelles sont les plus fréquentes et où la carrière se construit. En raison d'un horizon de carrière plus limité, les implications sur le parcours professionnel sont, en revanche, relativement moins répandues lorsque l'aide est apportée après 60 ans. Si certains aidants ont alors la possibilité de faire valoir leurs droits à retraite, cette option apparaît néanmoins minoritaire. Selon l'enquête HSA, parmi les 5 % d'aidants âgés d'au moins 60 ans déclarant avoir aménagé leur vie professionnelle pour aider un proche, seuls 15 % ont anticipé leur départ à la retraite. Cette proportion assez faible pourrait rendre compte du souhait de la plupart des aidants en âge d'être retraités de préserver un certain niveau de ressources, de garantir leurs droits à retraite, mais aussi de garder des centres d'intérêt et de vie sociale en dehors de l'aide [9] [10].

La moitié des femmes et des hommes déclarant que l'aide a eu des implications sur leur parcours professionnel ont pris en charge un proche à 40 ans ou plus jeune. Entre 20 et 40 ans, ces aidants occupent moins fréquemment un emploi à temps complet que les autres personnes. Par exemple,

**Graphique 6**  
Situation d'activité entre 21 et 40 ans des personnes ayant aidé à 40 ans ou plus jeunes



Lecture : en moyenne, entre 21 et 25 ans, 72 % des personnes ayant aidé à 40 ans ou plus jeunes sont en emploi à temps complet. Seules les valeurs supérieures à 5 % sont affichées.

Champ : personnes âgées d'au moins 40 ans en 2006.

Source : Drees-Dares, panel SIP 2006-2010 ; calculs Dares.

entre 36 et 40 ans, seuls deux tiers de ces aidants travaillent à temps complet contre trois quarts des autres personnes (graphique 6). Parmi les hommes, les aidants connaissent relativement plus souvent des périodes d'inactivité (7 % d'entre eux entre 36 et 40 ans contre 2 % des autres hommes ; graphique 6c), alors que, parmi les femmes, les aidantes sont un peu plus souvent à temps partiel ou touchées par le chômage (graphique 6b). À 40 ans, les aidants ont donc passé moins de temps en emploi que les personnes n'ayant pas aidé un proche à cet âge. Entre 20 et 40 ans, la durée en emploi de ces jeunes aidants est de 16 années, soit une année de moins que les personnes qui n'ont pas aidé à 40 ans (15). Deux interprétations de ce résultat

sont possibles : les personnes travaillant moins, de façon subie ou choisie, sont plus à même d'accorder du temps à une personne proche dépendante que les personnes ayant une vie professionnelle dense ; aider a des conséquences sur le parcours professionnel, parfois après l'aide, qui se traduisent par des périodes de non-emploi.

## Les aidants au parcours professionnel marqué par l'aide se distinguent par leurs caractéristiques professionnelles plus que familiales

D'après l'enquête SIP, les aidants pour lesquels l'aide a eu des implications sur le parcours professionnel se distinguent du reste de la population en premier lieu par leurs caractéristiques professionnelles. Comparée à la situation professionnelle à 40 ans des autres personnes (ou au dernier emploi à cet âge), celle de ces aidants apparaît un peu plus instable (16). À caractéristiques identiques, 24 % d'entre eux occupent un emploi en contrat court, contre 19 % des autres travailleurs (17) (tableau 5). Ces aidants sont aussi plus souvent salariés du secteur public que du secteur privé. Une explication pourrait être la standardisation des processus d'évolution des carrières dans ce secteur qui, en limitant les craintes de conséquences sur la suite de la carrière, peut faciliter le recours à des aménagements d'activité. Ces aidants sont également un peu plus souvent cadres, des revenus élevés et des conditions de travail souples leur permettant probablement plus que d'autres catégories sociales de libérer du temps pour aider.

Les aidants qui déclarent que l'aide a eu des implications sur leur parcours professionnel exercent plus fréquemment des fonctions de soin. L'exercice de ces fonctions, qui concerne un de ces aidants sur dix, peut aussi bien être une résultante qu'un facteur favorisant l'aide à un proche. En effet, aider peut être l'occasion de développer des compétences et révéler des dispositions à s'occuper d'autrui qui peuvent conduire à des réorientations professionnelles (18). Les professionnels du soin peuvent aussi avoir une plus grande facilité à mobiliser leurs savoir-faire et savoir-être émotionnels et relationnels pour les mettre au service d'un proche. Au sein de l'entourage, le rôle de proche aidant peut également être plus ou moins dévolu à celui qui exerce déjà une fonction sociale à titre professionnel.

Si les jeunes aidants ont un profil moins singulier, ils travaillent aussi significativement plus souvent dans le secteur de l'éducation, de la santé et de l'action sociale (tableau 4b). Ces aidants sont un peu moins longtemps en couple que les autres personnes, ce qui traduit la surreprésentation des personnes seules à aider un parent (19).

**Tableau 4**  
Profil des aidants dont le parcours professionnel a été marqué par l'aide

a) Ensemble des aidants En %

	Aidants	Autres personnes
Femme .....	67	50
<b>Situation professionnelle au dernier emploi à 40 ans</b>		
Salarié du public.....	28	23
Indépendant.....	(10)	(12)
CDD, intérim et autres contrats courts .....	23	19
Cadres et assimilés.....	14	12
Fonction de production, gardiennage, nettoyage.....	30	41
de secrétariat, gestion, commercial, enseignement.....	(40)	(34)
de soin des personnes .....	11	7
Secteur de l'agriculture, l'industrie, du BTP .....	(29)	(33)
de l'énergie, du commerce, des activités financières.....	(26)	(27)
de l'éducation, de la santé ou de l'action sociale .....	17	16
de l'administration.....	(11)	(12)

b) Aidants à 40 ans ou plus jeunes En %

	Aidants à 40 ans ou plus jeunes	Autres personnes
Femme .....	69	51
<b>Durée de vie en couple</b>		
au plus 10 années.....	(20)	(16)
de 11 à 19 années.....	47	57
<b>Situation professionnelle au dernier emploi à 40 ans</b>		
Secteur de l'agriculture, l'industrie, du BTP .....	(30)	(33)
de l'énergie, du commerce, des activités financières.....	(23)	(27)
de l'éducation, de la santé ou de l'action sociale .....	17	16
de l'administration.....	(14)	(12)

\* Les valeurs qui ne sont pas entre parenthèses sont significativement différentes entre les aidants et les autres personnes, à caractéristiques identiques. Seules les caractéristiques dont certaines modalités sont différentes sont présentées. La référence est un homme, ayant moins de deux enfants, en couple au moins 20 ans entre 20 et 40 ans, ayant eu moins de trois frères ou sœurs, non diplômé du secondaire, salarié du privé lors de son dernier emploi à 40 ans, en CDI, non cadre et exerçant dans d'autres secteurs et d'autres fonctions que ceux cités.

Lecture : 67 % des personnes ayant pris en charge un proche et signalant que l'aide a eu des implications sur leur parcours professionnel sont des femmes. Cette proportion est significativement différente des 50 % de femmes présentes dans le reste de la population, à situations individuelle, familiale et professionnelle identiques.

Champ : personnes âgées d'au moins 40 ans en 2006 (générations 1932 à 1966).

Source : Drees-Dares, panel SIP 2006-2010 (7 521 enquêtés dont 691 aidants parmi lesquels 258 ayant aidé à 40 ans ou plus jeunes) ; calculs Dares.

Les aidants participent d'autant moins au marché du travail que le nombre d'heures qu'ils consacrent à aider un proche est important. Il s'agit plus fréquemment de personnes, soit en retrait du marché du travail, soit en capacité d'organiser leur temps professionnel. Les femmes sont davantage concernées, plus nombreuses à aider et pour des volumes horaires plus élevés que les hommes. L'aide qu'elles apportent se fait aussi plus souvent au détriment de leur vie professionnelle, en particulier si elles ont un enfant handicapé. Cependant, à côté des aidants qui réduisent ou interrompent leur activité, une majorité disent qu'aider a eu un impact sur leur parcours.

**Karine BRIARD (Dares).**

(16) La situation des aidants est considérée à l'âge de 40 ans plutôt qu'à la date de prise en charge de façon à pouvoir la comparer au reste de la population, tout en ayant une ancienneté sur le marché du travail suffisante pour ne pas prendre en compte d'éventuelles perturbations liées aux conditions d'entrée sur le marché du travail.

(17) Les faibles effectifs ne permettent pas de préciser si la prise en charge se situe plutôt avant, pendant ou après cet âge.

(18) Les faibles effectifs ne permettent pas de vérifier si c'est davantage la nature de l'activité professionnelle qui favorise l'aide ou si c'est le fait d'aider qui favorise l'orientation vers des métiers de soin et, plus largement, à dominante sociale. Les récits de vie d'aidants informels (voir par exemple [11]) illustrent plus souvent des situations où l'aide à un proche est le prolongement d'une vie professionnelle ou d'activités associatives tournées vers autrui.

(19) D'après l'enquête HSA, quatre aidants sur dix s'occupent d'un parent. Parmi les 21-40 ans, 35 % ne sont pas en couple contre 13 % des aidants qui s'occupent d'un autre proche.

## Encadré 1 - Sources mobilisées et définitions

En France, les études portant sur l'aide informelle adoptent plus souvent l'angle de l'aidé que celui de l'aidant, aussi bien au niveau des enquêtes (1) que de l'analyse. Cependant, l'enquête Drees *Handicap Santé* volet *Aidants informels* – HSA – et l'enquête Drees-Dares *Santé et itinéraire professionnel* – SIP –, qui sont mobilisées dans ce *Dares analyses*, renseignent sur certaines caractéristiques des aidants.

L'enquête HSA s'intéresse aux aidants informels, alors qu'ils prennent en charge un proche. L'enquête vise à caractériser la façon dont l'aide s'inscrit dans leur vie quotidienne, notamment les répercussions sur leur vie professionnelle, familiale et leurs relations sociales. L'enquête SIP est, elle, représentative de la population générale. Elle permet d'identifier les personnes qui jugent que l'aide qui a été ou est apportée à un proche a des implications sur leur parcours professionnel et de les comparer au reste de la population. Contrairement à l'enquête HSA, SIP ne renseigne ni sur le lien de proximité entre l'aidant et l'aidé, ni sur l'intensité ou la nature de l'aide apportée, mais elle apporte de nombreuses informations sur les parcours familiaux et professionnels des aidants.

### L'enquête HSA, *Handicap Santé* – volet *aidants informels* (Drees)

L'enquête Handicap-Santé-Aidants « informels » (HSA), réalisée par la Drees, correspond au volet « Aidants informels » de l'enquête Handicap Santé Ménages (HSM). L'enquête HSA porte sur les personnes de 16 ans ou plus (nées avant 1993), non professionnelles, aidant régulièrement pour des raisons de santé ou de handicap, une personne âgée de 5 ans ou plus vivant en France (métropole et DOM) en ménage ordinaire et identifiée dans l'enquête HSM. Sa collecte a été réalisée en 2008 auprès de 5 000 aidants cités par les personnes aidées interrogées pour HSM.

L'enquête HSA se restreint à la situation courante de l'aidant. L'aide apportée peut consister en un soutien moral, administratif, matériel, mais la présente étude se centre sur les personnes apportant une aide régulière dans les actes essentiels de la vie quotidienne (toilette, habillage...), les tâches quotidiennes (courses, ménage...) ou participant aux soins de l'aidé (visite chez le médecin, prise de médicaments...), soit 7,4 millions de personnes parmi les 8,3 millions d'aidants.

Certaines personnes aidées à domicile le sont par plusieurs membres de leur entourage. Le lien de proximité entre l'aidant et l'aidé ou le volume d'heures d'aide fournie ne sont renseignés que pour les deux premiers aidants cités par l'aidé. Ceux-ci sont qualifiés de « principaux » bien qu'aucun ordre de priorité n'ait été demandé à l'aidé lors de l'enquête. Parmi les 7,4 millions d'aidants participant aux soins, actes ou tâches de la vie quotidienne, 91 % sont des aidants principaux (6,7 millions). Près des deux tiers d'entre eux (64 %) ont entre 21 et 60 ans.

Selon qu'ils cohabitent ou non avec la personne aidée, les aidants ont été soumis à deux questionnaires différents. En particulier, le volume d'heures d'aide a été demandé aux cohabitants sur une semaine, alors qu'il a été demandé aux non-cohabitants selon que la fréquence de l'aide est hebdomadaire, bimensuelle ou mensuelle. Pour la présente étude, le volume d'heures d'aide a été considéré de la même façon que l'aide soit apportée par une personne vivant avec l'aidé ou non et a été ramené à un volume hebdomadaire. Par exemple, une personne accordant 6 heures d'aide tous les quinze jours est considérée de la même façon qu'une personne accordant 3 heures par semaine. Ce volume d'heures totalise le nombre d'heures consacrées à aider, que l'aidant s'occupe d'un proche (neuf cas sur dix) ou de plusieurs.

### L'enquête SIP, *Santé et itinéraire professionnel* (Drees-Dares)

L'enquête Santé et itinéraire professionnel (SIP), réalisée par la Drees et la Dares, est représentative de la population habitant en ménage ordinaire en France métropolitaine. Le panel est constitué de 11 220 personnes nées entre 1932 et 1986, interrogées aux deux vagues de l'enquête, en 2006-2007 et 2010.

L'enquête SIP ne permet pas en tant que tel de repérer les aidants de façon générale. Seule une question est posée dans l'enquête sur le fait que la prise en charge d'un proche ayant un problème de santé ou de handicap a marqué le parcours professionnel de la personne interrogée. L'aidant informel y est ainsi défini dans une acception particulière, car l'aide a, par définition, des implications sur sa carrière. La nature de celles-ci n'est pas explicitée ; il peut s'agir de concessions et de renoncements professionnels, comme une réduction du temps de travail ou le refus d'une promotion, ou d'effets plus indirects sur l'évolution salariale et les conditions de travail. Ces conséquences peuvent aussi être d'ordre qualitatif : le fait d'aider un proche peut, par exemple, avoir conduit l'aidant à envisager différemment son travail, à l'enrichir de compétences qu'il a développées dans l'aide, voire à exercer des fonctions qu'il n'aurait pas considérées sinon.

L'enquête ne précise pas si le proche est à son domicile ou en institution. Les informations relatives à l'aide sont uniquement celles concernant les années de début et de fin de prise en charge. Si l'aidant s'investit durant deux périodes distinctes, pour une même personne ou deux personnes différentes, la phase intermédiaire durant laquelle il n'est plus aidant n'est pas connue. La durée de la prise en charge est calculée par différence de millésime (année de fin de prise en charge – année de début de prise en charge + 6 mois).

L'enquête permet de reconstituer le parcours professionnel des personnes et de situer dans le temps des événements marquants de leur vie familiale et privée, pour chaque année jusqu'en 2006. Sur la période 2007 à 2010, seuls les changements intervenus sont connus. L'enquête renseigne notamment sur les périodes d'emploi, selon qu'elles durent plus ou moins de 5 ans chez le même employeur, et les périodes de non-emploi comme, par exemple, les formations, le chômage ou l'inoccupation d'une durée d'au moins un an. L'étude retient une acception stricte de l'emploi, ne considérant les personnes en emploi que lorsque l'emploi est la situation majoritaire sur des périodes de 5 ans.

(1) Certaines enquêtes sont ciblées sur des populations spécifiques d'aidés et, de fait, ne permettent pas de considérer l'ensemble des aidants. Par exemple, l'enquête CARE *Capacités, Aides et Ressources des seniors* renseigne sur la situation professionnelle et les ressources de proches apportant un soutien, mais seulement à des personnes de 60 ans ou plus.

## Encadré 2 - Cohabiter avec la personne aidée : une organisation familiale qui s'accompagne d'un volume d'heures d'aide plus important

Aidant et aidé partagent le même domicile dans plus d'un cas sur deux. La cohabitation est la situation générale lorsque l'aidé est le conjoint et celle qui prévaut huit fois sur dix lorsqu'il s'agit d'un enfant. En revanche, lorsque l'aide est apportée à un parent ou un autre proche (frère, sœur, ami...), l'aide se réalise hors du domicile de l'aidé dans plus de trois cas sur quatre. Si le temps des déplacements s'ajoute à celui de l'aide en cas de résidences séparées (1), la cohabitation avec l'aidé est toutefois généralement associée à un volume d'heures d'aide hebdomadaire plus important : 52 % des cohabitants aident plus de 6 heures par semaine contre 38 % des non-cohabitants ; 22 % aident plus de 20 heures contre 7 % des non-cohabitants (tableau A).

La décohabitation est étroitement liée au fait que l'aidant est en couple. Ainsi, parmi les aidants d'un parent, seul un sur cinq partage la résidence de ce dernier et vit en couple (tableau A). Cela peut aussi bien rendre compte de la difficulté à faire coexister une vie de couple et l'aide à un ascendant, que de la disposition des personnes seules à aider un parent et à vivre avec celui-ci, même si cela peut être au prix d'un moindre investissement dans leur vie personnelle. De façon moins marquée, lorsqu'ils partagent le domicile de l'aidé, les aidants d'un parent ont moins souvent un enfant de moins de 14 ans vivant avec eux (moins de trois sur dix contre quatre sur dix vivant dans un domicile séparé). Dans huit cas sur dix, il s'agit alors de familles monoparentales.

Qu'ils cohabitent ou non avec lui, les aidants d'un parent ont plus souvent des enfants que ceux qui s'occupent d'un autre proche (29 % contre 26 % pour les cohabitants, 39 % contre 27 % pour les non-cohabitants). Si avoir un conjoint ou un enfant dépendant peut conduire à limiter la taille de la famille, le lien entre le fait d'aider un parent et d'avoir des enfants de moins de 14 ans pourrait aussi suggérer une complémentarité des temps consacrés à l'aide et à la garde. La présence d'enfants peut certes restreindre le temps disponible pour apporter de l'aide en augmentant le temps domestique et familial et en justifiant le maintien d'une activité professionnelle pour des raisons financières. À l'inverse, si le souhait de s'occuper de ses enfants conduit à envisager de réduire, voire de cesser, son activité professionnelle, cela peut également permettre d'accorder du temps à un proche dans le besoin. Les femmes qui réduisent leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants sont ainsi parfois celles qui aident un parent [8]. Toutefois, dans ce cas, elles consacrent rarement un nombre d'heures important à l'aide. Moins de 5 % des aidantes d'un parent accordent plus de 20 heures par semaine à ce dernier lorsqu'elles ne cohabitent pas avec lui et 7 % lorsqu'elles partagent le même domicile (5 % pour les femmes et hommes aidants, tableau A).

**Tableau A**  
Caractéristiques des aidants selon la personne aidée

En %

	Personne aidée cohabitante				Personne aidée non-cohabitante	
	Mère ou père	Enfant	Conjoint	Frère, sœur, ami...	Mère ou père	Frère, sœur, ami...
En couple .....	19,4	82,6	100,0	65,7	92,3	85,8
Au moins un enfant de moins de 14 ans à domicile [a].....	28,8	28,9	24,6	20,7	35,1	29,1
Plus de 20 heures d'aide par semaine [b] .....	25,3	31,1	12,2	32,3	6,9	8,1
[a] et [b] .....	5,0	11,2	< 5	5,9	< 5	< 5
<b>Aidants concernés .....</b>	<b>9,0</b>	<b>15,8</b>	<b>23,1</b>	<b>3,7</b>	<b>29,4</b>	<b>15,1</b>
dont 21-40 ans.....	14,4	17,9	24,2	6,3	23,7	11,9

\* Le nombre d'enfants n'est pas renseigné pour 9 % des non-cohabitants ; le volume d'heures d'aide pour 23 % des cohabitants et 12 % des non-cohabitants. Les situations où la personne aidée est un enfant ou le conjoint et ne réside pas avec l'aidant sont trop peu fréquentes pour être présentées.

Lecture : 9 % des aidants âgés de 21 à 60 ans s'occupent d'un de leurs parents et partagent le domicile de celui-ci. Parmi eux, 19 % sont en couple.

Champ : aidants principaux participant aux soins, actes ou tâches de la vie quotidienne, âgés de 21 à 60 ans.

Source : Drees, enquête Handicap Santé – volet aidants informels 2008 ; calculs Dares.

Le lien entre ces dimensions et le fait de travailler peut être analysé au travers d'une estimation toutes choses égales par ailleurs. Pour l'aidant, travailler est d'autant plus fréquent qu'il est âgé de moins de 40 ans, est un homme, est au moins diplômé du secondaire, qu'il consacre un faible volume d'heures à aider et ne cohabite pas avec la personne aidée (tableau B).

Les aidants d'un frère, d'une sœur ou d'un ami travaillent moins souvent que les aidants d'un parent. En revanche, les aidants d'un autre proche ne s'en distinguent pas de façon significative, ou seulement faiblement, notamment les femmes s'occupant d'un enfant (2). Ces dernières ont une probabilité de travailler quatre fois inférieure à celle des pères qui aident leur enfant.

(1) Le temps de déplacement est renseigné pour 78 % des aidants principaux ne cohabitant pas avec la personne aidée alors qu'ils l'aident au moins une fois par semaine. Il est inférieur à une heure hebdomadaire pour 19 % d'entre eux, compris entre une et moins de deux heures pour 23 %, de deux à moins de trois heures pour 15 % et d'au moins trois heures pour le cinquième restant.

(2) Le lien entre le fait de travailler et la présence d'un enfant de moins de 14 ans n'est pas ici considéré, car un biais serait introduit par les situations d'aide à un enfant.

suite de l'encadré page suivante...

## ...suite de l'encadré 2

Lorsque l'aide est apportée à un parent, l'hypothèse d'une complémentarité du temps consacré à la garde des enfants et du temps consacré à l'aide en cas d'inactivité semble contredite, y compris si l'aidant est une femme. Les aidants d'un parent qui ont un enfant de moins de 14 ans à domicile travaillent significativement plus souvent que ceux qui n'en ont pas. Il n'est cependant pas regardé dans quelle mesure ces aidants travaillent à temps de travail réduit.

**Tableau B**  
**Probabilité que l'aidant travaille selon son profil (rapports de chances)**

	Ensemble des aidants (femmes et hommes)	Ensemble des aidantes	Aidants d'un parent	Aidants d'un enfant
Aidant âgé de 21 à 40 ans	1,59 ***	1,27 *	NS	NS
Femme	0,62 ***	/	NS	0,25 ***
Non diplômé du secondaire	0,53 ***	0,57 ***	NS	0,42 ***
Diplômé du supérieur	NS	NS	NS	NS
Cohabitant	0,64 ***	NS	NS	/
6 à 20 heures d'aide	0,73 ***	0,75 *	NS	NS
Plus de 20 heures d'aide	0,65 ***	0,66 **	0,44 ***	0,43 ***
A un enfant de moins de 14 ans	/	/	3,45 ***	/
Aidant d'un enfant	NS	0,70 *	/	/
Aidant d'un conjoint	NS	NS	/	/
Aidant d'un frère, d'une sœur, d'un ami	0,60 ***	0,60 ***	/	/

Note : estimation par régression logistique. NS : non significatif à 10 % ; seuils de significativité : \* 10 %, \*\* 5 %, \*\*\* 1 %. Les estimations qui retiennent le fait d'avoir des enfants de moins de 14 ans à domicile sont réalisées sur les seuls effectifs pour lesquels ces informations sont renseignées. La référence est un aidant homme, âgé de 41 à 60 ans, diplômé d'au moins le brevet des collèges et au plus du baccalauréat, ne cohabitant pas avec l'aidé, aidant au plus 6 heures par semaine un parent, n'ayant pas d'enfant de moins de 14 ans à domicile.

Lecture : le rapport de chances qu'une aidante travaille est 1,6 fois inférieur (1 / 0,62) à celle d'un homme, à caractéristiques identiques.

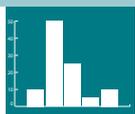
Champ : aidants principaux participant aux soins, actes ou tâches de la vie quotidienne, âgés de 21 à 60 ans.

Source : Drees, enquête Handicap Santé – volet aidants informels 2008 ; calculs Dares.

## Pour en savoir plus

- [1] Weber A. (2010), « Données de cadrage concernant l'aide dans les deux enquêtes Handicap-Santé-Ménages et Handicap-Santé-Aidants », in Alain Grand, *Les aidants familiaux*, PUG.
- [2] Soullier N. (2012), « L'aide humaine auprès des adultes à domicile : l'implication des proches et des professionnels », *Études et résultats*, n° 827, décembre.
- [3] Soullier N., Weber A. (2011), « L'implication de l'entourage et des professionnels auprès des personnes âgées à domicile », *Études et résultats*, n° 771, août.
- [4] Bauer J. M., Sousa-Poza A. (2015), "Impacts of Informal Caregiving on Caregiver: Employment, Health, and Family", *Journal of Population Ageing*, 8(3), pp. 113-145.
- [5] Lilly M., Laporte A., Coyle P. (2007), "Labor market work and home care's unpaid caregivers: A systematic review of labor force participation rates, predictors of labor market withdrawal, and hours of work", *The Milbank Quarterly*, 85(4), pp. 641-690.
- [6] Fontaine R. (2009), « Aider un parent âgé se fait-il au détriment de l'emploi ? », *Retraite et société*, n° 58, pp. 31-61.
- [7] Ligue des droits de l'Homme (2016), *Agir contre les écarts de salaires entre hommes et femmes : prendre en compte le cas des aidantes informelles*.
- [8] Domingo C. (2011), « Aider un parent dépendant : comment concilier vie familiale, sociale et professionnelle ? », *Politiques sociales et familiales*, n° 105, pp. 31-46.
- [9] Le Bihan-Youinou B., Martin C. (2006), « Travailler et prendre soin d'un parent âgé dépendant », *Travail, genre et sociétés*, n° 16, pp. 77-96.
- [10] Carmichael F., Charles S. (1998), "The labour market costs of community care", *Journal of Health Economics*, n° 17, pp. 747-765.
- [11] Lemasson S. (2012), *Carrières d'aidants informels : étude sociologique de parcours dans le champ du maintien à domicile des personnes âgées dépendantes*, Mémoire présenté pour l'obtention du diplôme d'État d'Ingénierie sociale, Université Toulouse Le Mirail, février, 145 p.

Données des graphiques  
et tableaux  
accessibles au format excel



10 DARES analyses  
décembre 2017 N° 081

DARES ANALYSES est édité par le ministère du travail.

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris cedex 15.  
<http://dares.travail-emploi.gouv.fr> (Publications)

Directrice de la publication : Selma Mahfouz

Rédactrice en chef : Anne Delahaye

Secrétariat de rédaction : Marie Avenel

Maquettistes : Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali

Conception graphique et impression : ministère du travail.

Réponse à la demande : [dares.communication@travail.gouv.fr](mailto:dares.communication@travail.gouv.fr)

Abonnement aux avis de parution de la Dares : <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/avis-de-parution/article/abonnement>

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 2109 - 4128 et ISSN 2267 - 4756.